



## INFO PROVINCE DU HAINAUT



*La rubrique de Pascal...* **INFO DU 11.12.11**

---

Après lecture.....il ressort clairement que :

on se croirait revenu en 1998, la police de proximité redevient la pierre angulaire de la réforme !  
on va simplifier nos tâches administratives  
on va encourager la fusion des zones de police et inviter aux synergies entre zones ....  
on va revoir notre statut disciplinaire  
on va augmenter la présence de policiers sur le terrain  
on va renforcer l'appui de la Pol Fed aux zones  
on va tenir compte du rapport d'évaluation des 10 ans de la réforme  
on va simplifier nos règles statutaires  
et enfin, on pourra prendre les TEC en toute sécurité grâce à la police

Bref, beaucoup d'intentions louables, mais beaucoup de déjà dit et de très peu vu

On peut aussi se réjouir que la police ne fait pas partie, comme beaucoup d'autres secteurs, des "touchés par les réformes profondes décidées par le gouvernement

Conclusion, pas grand-chose de neuf, des bonnes idées, mais on demande à voir !

VOICI LE RESUME DU TEXTE.....

### ***Extrait du projet de déclaration de politique générale ( relatif à la police )***

#### **2.8.2. Garantir la sécurité et renforcer la police de proximité**

Pour garantir la sécurité des citoyens, une approche globale est nécessaire. Le Gouvernement agira à la fois sur la restauration du lien social, l'amélioration des mécanismes de prévention, le renforcement des services de police et en particulier de la police de proximité, notamment des policiers de quartier, et l'application accélérée des mesures adéquates de répression.

Dans cette perspective, l'Etat fédéral se concertera avec l'ensemble des acteurs de la sécurité au sens large ainsi qu'avec les entités fédérées, dans les matières relevant de leurs compétences respectives- pour déterminer les nouvelles priorités et actions en matière de sécurité et de prévention en vue de l'approbation de la prochaine Note-cadre Sécurité intégrale et du prochain Plan national de sécurité.

Dans cette optique, le Gouvernement poursuivra de manière intensive ses actions en vue d'améliorer la sécurité routière et de diminuer le nombre de victimes sur les routes.

La politique de prévention reste une priorité, ainsi que le rôle des villes et des communes dans leur mise en œuvre. Les plans stratégiques de prévention et de sécurité seront mis en concordance avec la Note-cadre de Sécurité intégrale et le plan national de sécurité. Dans ce cadre, le Gouvernement évaluera les projets en cours, et sur cette base, il adoptera un nouveau cadre réglementaire pour 4 ans en vue de la stabilité du secteur dans son ensemble et celle de son personnel.

La présence des policiers en rue sera renforcée. A cet égard, un meilleur financement de la police intégrée sera envisagé. Des moyens alternatifs de financement seront examinés et développés.

Le Gouvernement prendra les mesures adéquates pour répondre au déficit de personnel lié notamment aux départs à la retraite.

Il sensibilisera les zones de police aux initiatives de synergies susceptibles d'amener à des économies d'échelle et à une plus grande efficacité. Dans ce cadre, il prévoira un cadre légal facilitant les fusions volontaires - de zones de police. En tous les cas, il encouragera toutes les formes de synergies entre les zones de police. Par exemple, la gestion du personnel, les achats communs et dans le cadre de la loi « Salduz », le Gouvernement favorisera la mise en commun entre les zones de police locales et/ou la police fédérale d'infrastructures sécurisées, etc.

L'organisation de la police intégrée sera simplifiée pour permettre aux policiers de se concentrer davantage sur leurs priorités au service des citoyens; les zones de police locale pour la proximité et la police fédérale pour les missions de police spécialisée. Pour cela, il sera tenu compte des recommandations émises lors de l'évaluation de la réforme de la police réalisée par le Conseil fédéral de Police.

De même, l'échange de l'information policière sera amélioré, entre autre, par un meilleur fonctionnement des Carrefours d'informations d'arrondissement (CIA) et de l'outil informatique.

La base légale relative à l'accès à la Banque de données générale (BNG) sera clarifiée en vue de son exécution.

La police fédérale veillera à répondre de manière encore plus ciblée aux demandes d'appui des zones de police locale afin de tenir compte des réalités du terrain local (aide à la gestion, renfort en cas de troubles et de grands événements, recrutement, formation, appui logistique, ...).

Pour lutter contre de nouvelles formes de délinquance et de criminalité, des collaborations seront davantage nouées entre la police fédérale et les zones de police locale pour bénéficier d'un service encore plus efficace et plus performant dans les domaines scientifiques et techniques.

Afin de donner suite aux recommandations du Comité R, le Gouvernement élaborera une stratégie fédérale de sécurité des réseaux et systèmes d'information, dans le respect de la protection de la vie privée.

Une clarification du rôle de l'ensemble des acteurs, publics et privés, de la sécurité sera réalisée pour améliorer les partenariats. Des solutions seront recherchées afin de libérer la police de certaines tâches administratives, mais aussi opérationnelles, comme entre autres, la surveillance des bâtiments publics, des palais de justice des ambassades, du transfert de détenus. Elle se concentrera ainsi sur les tâches clés telles que redéfinies par le Gouvernement.

Afin d'optimiser le management de l'enquête pénale, le Gouvernement, en référence au plan national de sécurité 2008-2011, poursuivra la concertation avec les autorités judiciaires - dont les

juges d'instruction dans le respect de leur indépendance - les zones de police, les autorités locales et la police fédérale.

Afin de permettre une plus grande transparence et une meilleure organisation du travail des services de police locale, il sera mis en place un monitoring permanent de la charge de travail et de l'impact financier des demandes des autorités judiciaires aux zones de police locale. Dans ce contexte, il sera également procédé à l'évaluation des circulaires relatives à cette problématique.

Le statut juridique du personnel de la police sera simplifié notamment dans le domaine des règles disciplinaires et de la rémunération fonctionnelle.

Le Gouvernement veillera à poursuivre les efforts engagés pour améliorer le fonctionnement des services de renseignements et leur coordination au sein des instances prévues à cet effet.

La lutte contre les incivilités sera renforcée grâce à une amélioration des dispositifs de sanctions administratives. L'augmentation du montant des amendes administratives sera autorisée.

Pour les communes qui le souhaitent, des sanctions administratives pourront également être applicables aux mineurs à partir de 14 ans. Dans ce cas, la médiation en présence du ou des parents ou du tuteur sera obligatoire. Cette médiation devra en outre s'exercer selon des modalités fixées dans la loi. Dans ce cadre, le Gouvernement clarifiera la mise en oeuvre de ces sanctions administratives en prévoyant pour ces mineurs des garanties indispensables à une approche adaptée et proportionnée de la sanction (par exemple, l'adaptation des mécanismes de médiation réparatrice et des travaux d'intérêt général).

La formation, les compétences et les prérogatives des gardiens de la paix seront améliorées.

Le Gouvernement élaborera un cadre légal en vue du renforcement des compétences de police administrative des autorités communales dans la lutte contre les troubles et nuisances liés aux comportements individuels sur l'espace public.

Il en sera de même en matière de fermeture d'établissements ouverts au public ou de lieux publics dans lesquels ou autour desquels des troubles ou nuisances sont effectifs ou prévisibles dans le respect de la liberté de manifester ses opinions garanti par la Constitution et la Convention européenne des droits de l'Homme.

La liberté d'emprunter en toute sécurité les transports en commun sera un souci permanent. Pour cela, les services de police chargés de la sécurité dans les transports en commun seront renforcés.